

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES A L'INVESTISSEMENT POUR

LA PLANTATION DE TRUFFIERES

Ce formulaire de demande d'aide, complété, daté et signé, constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier de demande d'aide via la plate-forme de dématérialisation PDA.

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire
Service Agriculture - 1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 LYON cedex 02

Identification du demandeur

Statut juridique :

- Agriculteur à titre principal
- Agriculteur à titre secondaire
- Agriculteur cotisant solidaire

Adhérent (parmi les *syndicats professionnels suivants*) :

- Association des trufficulteurs d'Auvergne- Puy de Dôme/Allier
- Syndicat des trufficulteurs du Bugey
- Syndicat des trufficulteurs du Val de Drôme
- Syndicat des trufficulteurs d'Ardèche
- Syndicat de la truffe noire du Tricastin-Pays de Grignan-Enclave des papes
- Syndicat des trufficulteurs de la Drôme des collines
- Syndicat de l'Isère)

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Téléphone :

Courriel :

Contexte de l'exploitation et votre projet de truffière

Existence d'un atelier truffes de l'exploitation :

Si oui, quelle surface totale de truffière déjà exploitée en ha :

Analyse de sol ? : oui / non

Votre motivation pour votre exploitation de développer la trufficulture d'ici 3 ans ?

.....

.....

.....

Descriptif des travaux de plantation de nouvelles truffières, pour lesquels l'aide est sollicitée

- Barème des coûts : Un forfait a été établi par arbre productif (sur la base de 250 arbres/ha) :
- Les investissements éligibles concernent l'achat de plants certifiés (INRA et CTIFL) et le matériel de plantation (filets de protection, piquets).
- L'aide régionale est une subvention directe, établie sur un barème de 6€/plant sur présentation de la facture acquittée de l'achat des plants.
- Plancher de dépenses : minimum 100 plants par dossier
- Plafond de dépenses : maximum 700 plants par dossier

Localisation						Truffières			
Département Commune Lieu-dit	N° parcelles cadastrales	Surface m2	Type de faire valoir : propriété, bail, prêt à usages	Variétés		Nombre de plants			
TOTAUX Nombre de plants									
Application du barème						x6 € HT / plants			
Récapitulatif du coût global des travaux de plantation						€ HT			

[Tapez ici]



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

avec le soutien de



Calendrier de réalisation du projet de plantation de truffières

Date prévisionnelle de démarrage des travaux :

Date prévisionnelle de fin de réalisation (2 ans maximum) :

Contexte du projet de plantation de votre truffière

S'agit-il d'une seconde demande ? oui / non

La demande de paiement du précédent dossier auprès de la Région a-t-elle été déposée ?

oui date :/...../...../ non

Le nouveau dossier concerne-t-il une parcelle différente ou une nouvelle tranche de travaux ? oui / non

Plan de financement du projet

L'aide régionale est un barème d'aide à 6€/plant.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles – Financement du projet		
Nature des dépenses	Montant HT (en €)	Nature des recettes	Taux	Montant HT (en €)
Travaux de plantation		Aides publiques (Région Auvergne-Rhône-Alpes)		
		Autofinancement		
TOTAL		TOTAL		

Plancher d'aide régionale : minimum 600 € d'aide régionale (minimum 100 plants par dossier)

Plafond d'aide régionale : maximum 4 200 € HT d'aide régionale (maximum 700 plants par dossier)

Lettre de demande et d'engagements

Je soussigné(e) :

En qualité de :

sollicite une subvention régionale auprès de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, pour la réalisation de mon projet d'investissements de travaux de plantation de nouvelles truffières.

Je déclare :

- avoir pris connaissance des conditions d'attribution des aides publiques aux investissements,
- m'engager sur l'exactitude des renseignements fournis ainsi qu'à communiquer aux services instructeurs tout renseignement utile pour instruire la demande et suivre l'intervention,
- certifier que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'exécution du projet

[Tapez ici]



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ardèche
LE DEPARTEMENT

avec le soutien de

avant que mon dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

- être à jour de mes obligations sociales, fiscales et environnementales,
- qu'il n'y a pas, pour mon entreprise, de procédures et de dossier en cours d'aide aux entreprises en difficulté.

Je m'engage à :

- Entretien des parcelles sur lesquelles les travaux seront réalisés pour une durée minimale de 5 ans. (à partir du vote de l'aide) à entretenir correctement sa plantation
- rester membre d'un syndicat local ou de la fédération régionale.
- L'entreprise s'engage à communiquer toutes informations relatives à sa situation financière, toute restructuration, mentionner les soutiens publics par tout moyen approprié.
- Je prends acte que le non-respect de ces engagements pourra occasionner le remboursement de l'aide publique accordée.

Cachet du demandeur :

Fait à :

Le :

Signature :

Annexe 1 – Les pièces à joindre à votre dossier de demande d'aides

- Le présent formulaire, daté et signé, comprenant la lettre de demande de subvention adressée au Président de la Région, une attestation sur l'honneur que le demandeur est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales et n'est pas une entreprise en difficulté (page 4)
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une attestation SIREN
- Le bilan et les comptes de l'exercice précédent ou bien pour les agriculteurs au « micro bénéficiaire agricole », une attestation ou le dernier avis d'imposition mentionnant ce régime.
- Une attestation d'affiliation à la MSA ou la copie du dernier appel de cotisation ...
- Le compte-rendu de l'analyse de sol

Annexe 2 – Les contacts utiles pour le suivi de votre dossier

Il faut veiller à déposer votre demande d'aides avant le commencement de votre projet, c'est-à-dire la signature de devis.

En amont de votre demande : Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre les partenaires techniques du Plan truffes

Le syndicat des trufficulteurs dont dépends votre territoire.

Après avoir déposé votre dossier :

Services de la Région

Céline JUVENETON Chargée de mission Agriculture Agro-alimentaire Ardèche/Drôme – Valence

Tél. 04 26 73 63 01

Ariane CHABERT Assistante instructrice en charge des demandes – Lyon Tél. 04 26 73 50 43

Virginie RICHARD Gestionnaire en charge des paiements – Lyon Tél. 04 26 73 50 76

Les services de la Région vous renseigneront sur :

Le calendrier d'analyse et de décision de votre demande,

L'attribution de l'aide régionale (vote en Commission Permanente),

Le versement de l'aide régionale (sur présentation des factures d'achat de plants certifiés).

Des contrôles sur place aléatoires pourront être réalisés.